

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce document récapitule le résultat de l'évaluation des risques professionnels au sein de votre entreprise. Il s'agit d'un document conforme qui pourra être remis en cas de besoin.

APSI

- 1 rue de l'Yser 1
 - 94370 Sucy en brie
 - Siret : 77574052500487
- Code Naf : 8621Z

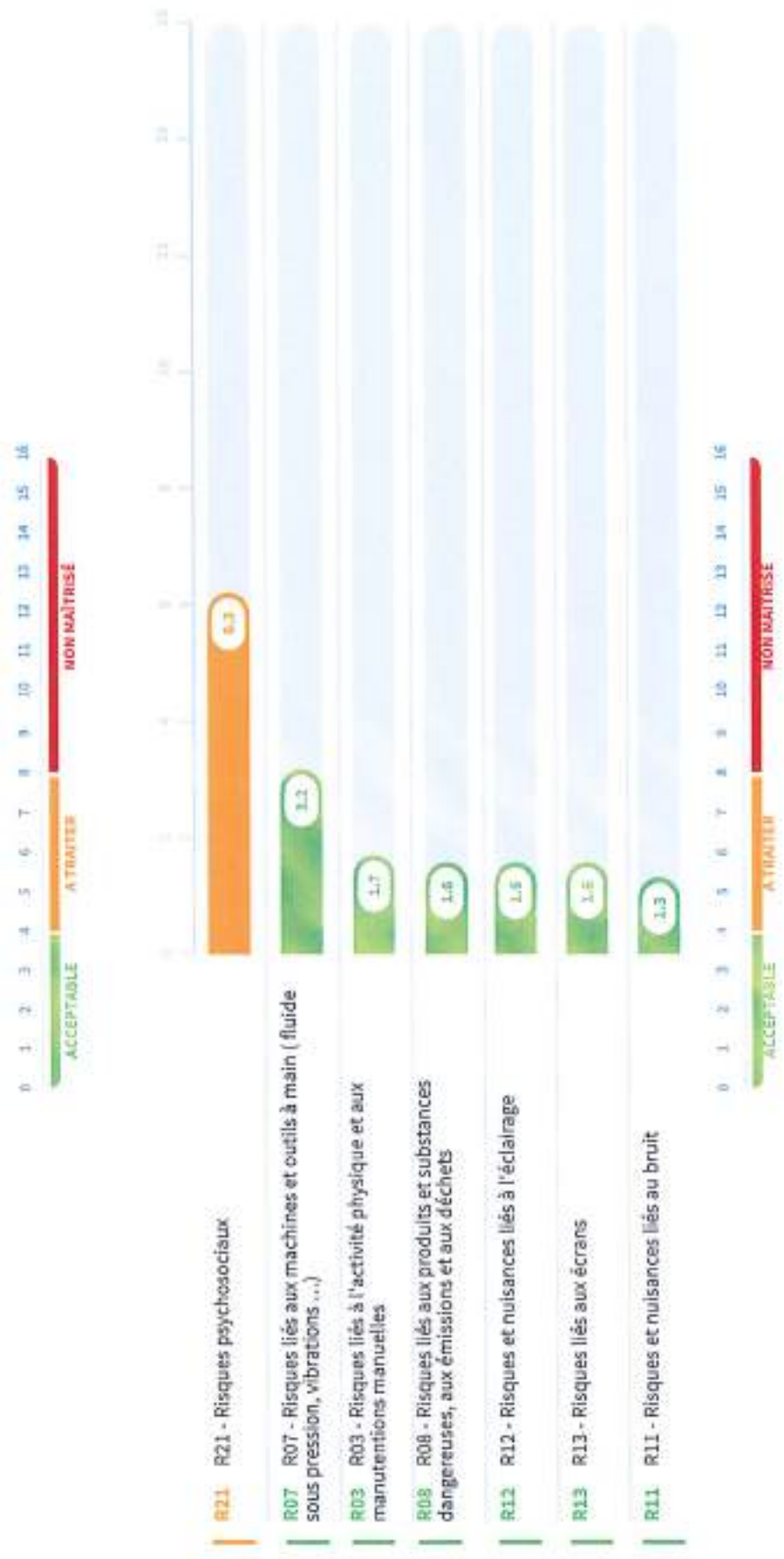
Mis à jour le 23/05/2024

LISTE DES UNITÉS DE TRAVAIL CONCERNÉES

- Activité d'administration
- Activité de conduite
- Activité de maintenance des locaux
- Activité de travaux occupationnels
- Activité d'encadrement
- Risques généraux communs
- Risques psychosociaux communs

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Activité d'administration



MESURES DE PRÉVENTION EN PLACE SUR LE SITE

Cette section récapitule les mesures indiquées comme existantes au sein de votre structure pour chaque Unité de travail.

Unité de travail : **Activité d'administration**

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié doit interrompre son activité pour traiter une demande urgente.

Le salarié est confronté à des situations de travail inattendues.

MESURE DE PRÉVENTION

Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité.

Mise en place, au sein de l'équipe administrative, de partages d'expérience sur les situations sensibles vécues. Identification par l'équipe, des solutions pour anticiper ces situations et les éviter.

TYPE DE MESURE

MANAGEMENT

ORGANISATION

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié utilise un massicot.

MESURE DE PRÉVENTION

Balisateur de l'emplacement de la trousse de secours.

Réapprovisionnement régulier de celle-ci par un salarié identifié.

TYPE DE MESURE

FORMATION

FORMATION

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié s'installe dans un nouveau bureau.

Le salarié s'installe dans un nouveau bureau.

Le salarié range et archive des dossiers.

MESURE DE PRÉVENTION

Respect des normes dans la gestion des bureaux attribués aux salariés, notamment pour tout ce qui concerne leur superficie (norme NF X 35-102 : 10 m²/personne), les espaces entre les bureaux (plan de travail INRS ED 23) et l'éclairage qui doit être suffisant (norme EN 12464) tout en privilégiant la lumière naturelle.

Réflexion sur l'implantation des bureaux, en concertation avec les salariés.

Fourniture de sièges réglables en hauteur, en inclinaison et adaptés aux morphologies (taille et poids) des utilisateurs.

Adaptation du mobilier (taille, hauteur...) aux tâches effectuées et à la morphologie des salariés.

Mise à disposition de rangements en nombre suffisant et réalisation régulière de l'archivage.

EQUIPEMENT

EQUIPEMENT

EQUIPEMENT

EQUIPEMENT

EQUIPEMENT

TYPE DE MESURE

RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié utilise du matériel bureautique d'imprimerie.

MESURE DE PRÉVENTION

Mise en place d'un entretien et d'un nettoyage régulier des photocopieuses.

EQUIPEMENT

TYPE DE MESURE

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié travaille devant un écran d'ordinateur.

MESURE DE PRÉVENTION

Sensibilisation des salariés travaillant de façon prolongée sur écran, aux risques (TMS, fatigue visuelle) et à la nécessité d'alterner les tâches ou de faire des pauses.

Organisation de l'emplacement des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements.

Mise à disposition de stores ou de rideaux, pour éviter les éblouissements.

Réglage des écrans d'ordinateur à une hauteur adaptée.

TYPE DE MESURE

FORMATION

FORMATION

FORMATION

FORMATION

RISQUE: R13 - Risques liés aux écrans

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié travaille devant un écran d'ordinateur.

MESURE DE PRÉVENTION

Sensibilisation des salariés travaillant de façon prolongée sur écran, aux risques (TMS, fatigue visuelle) et à la nécessité d'alterner les tâches ou de faire des pauses.

Organisation de l'emplacement des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements.

Mise à disposition de stores ou de rideaux, pour éviter les éblouissements.

Réglage des écrans d'ordinateur à une hauteur adaptée.

TYPE DE MESURE

FORMATION

FORMATION

FORMATION

FORMATION

RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié utilise du matériel bureautique d'imprimerie.

MESURE DE PRÉVENTION

Mise en place d'un entretien et d'un nettoyage régulier des photocopieuses.

TYPE DE MESURE

EQUIPEMENT

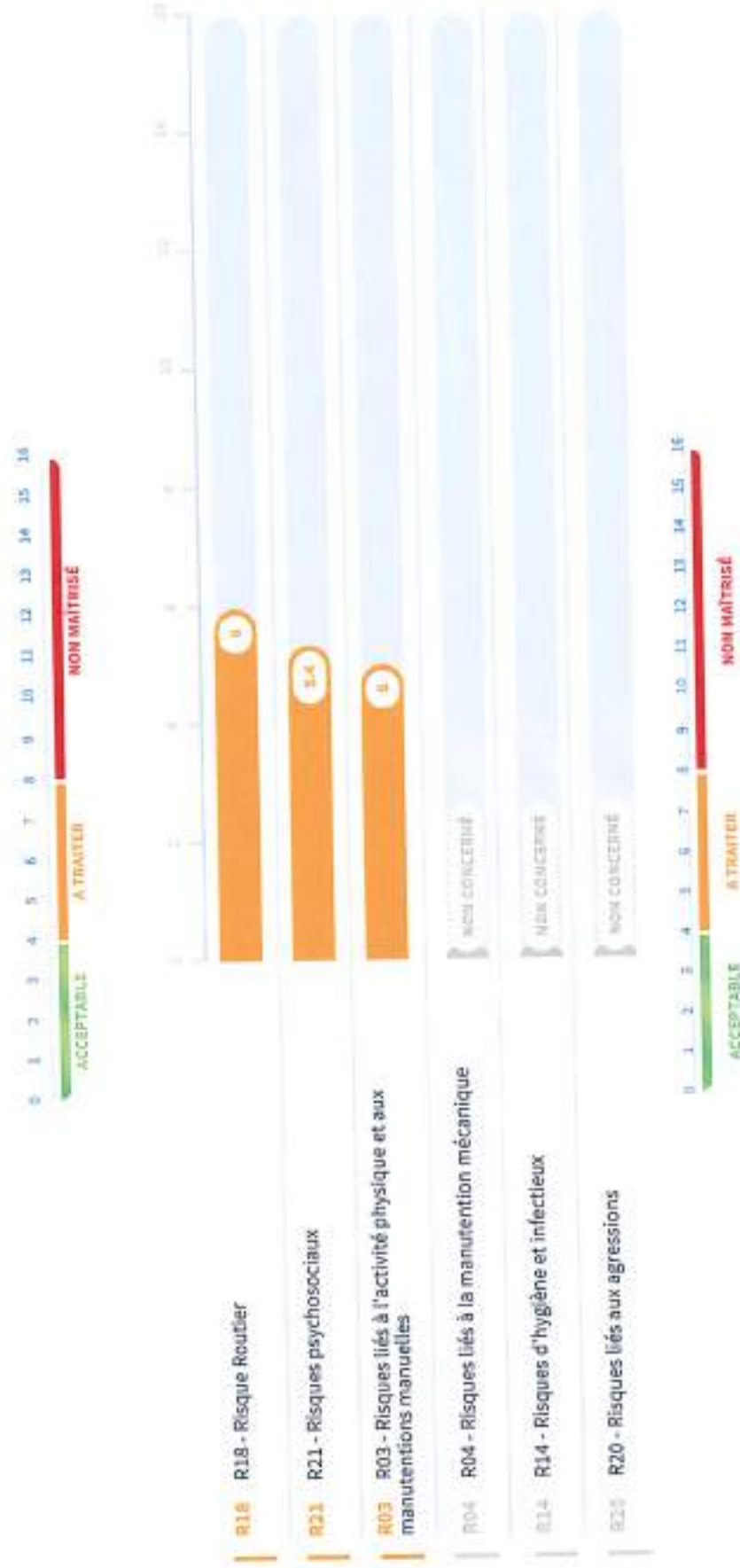
PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'administration

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R21 R21 - Risques psychosociaux	Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité.		Non renseigné	01/03/2024

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité de conduite



Unité de travail : Activité de conduite

RISQUE: R18 - Risque Routier

TYPE DE MESURE

MESURE DE PRÉVENTION

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié vérifie la pression des pneus du véhicule.	Mise en place d'une procédure permettant de signaler et traiter les dysfonctionnements sur les véhicules mis à disposition.	ORGANISATION
Un salarié conduit le véhicule de service au garage pour une vidange.	Encouragement à signaler toute anomalie ou tout dysfonctionnement du véhicule (fiche d'observations, demande d'intervention...).	ORGANISATION
Un salarié récupère les clés du véhicule de service.	Mise en place, d'une procédure pour l'entretien et le contrôle régulier des véhicules par un professionnel.	ENTRETIEN
Un salarié utilise son véhicule personnel pour ses déplacements professionnels.	A la demande de l'employeur, le salarié est en capacité de fournir un permis de conduire valide. Incitation des salariés à déclarer la suspension de leur permis de conduire.	CONTRÔLE
	Contrôle des assurances et des contrôles techniques des véhicules personnels utilisés pour les déplacements professionnels (pour les salariés eux-mêmes et les personnes transportées). Prise en charge possible de l'assurance à titre professionnel, par l'employeur.	CONTRÔLE

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

TYPE DE MESURE	MESURE DE PRÉVENTION	SITUATION DE TRAVAIL
EQUIPEMENT	<p>Mise à disposition de véhicules de service adéquats (nombre de sièges, places handicapées, boîte de vitesses...) et adaptés aux besoins de la structure.</p>	<p>Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise.</p>
ORGANISATION	<p>Diffusion et respect des règles d'utilisation des véhicules de service : prise du véhicule, contrôle, retour, plein de carburant...</p>	<p>Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise.</p>

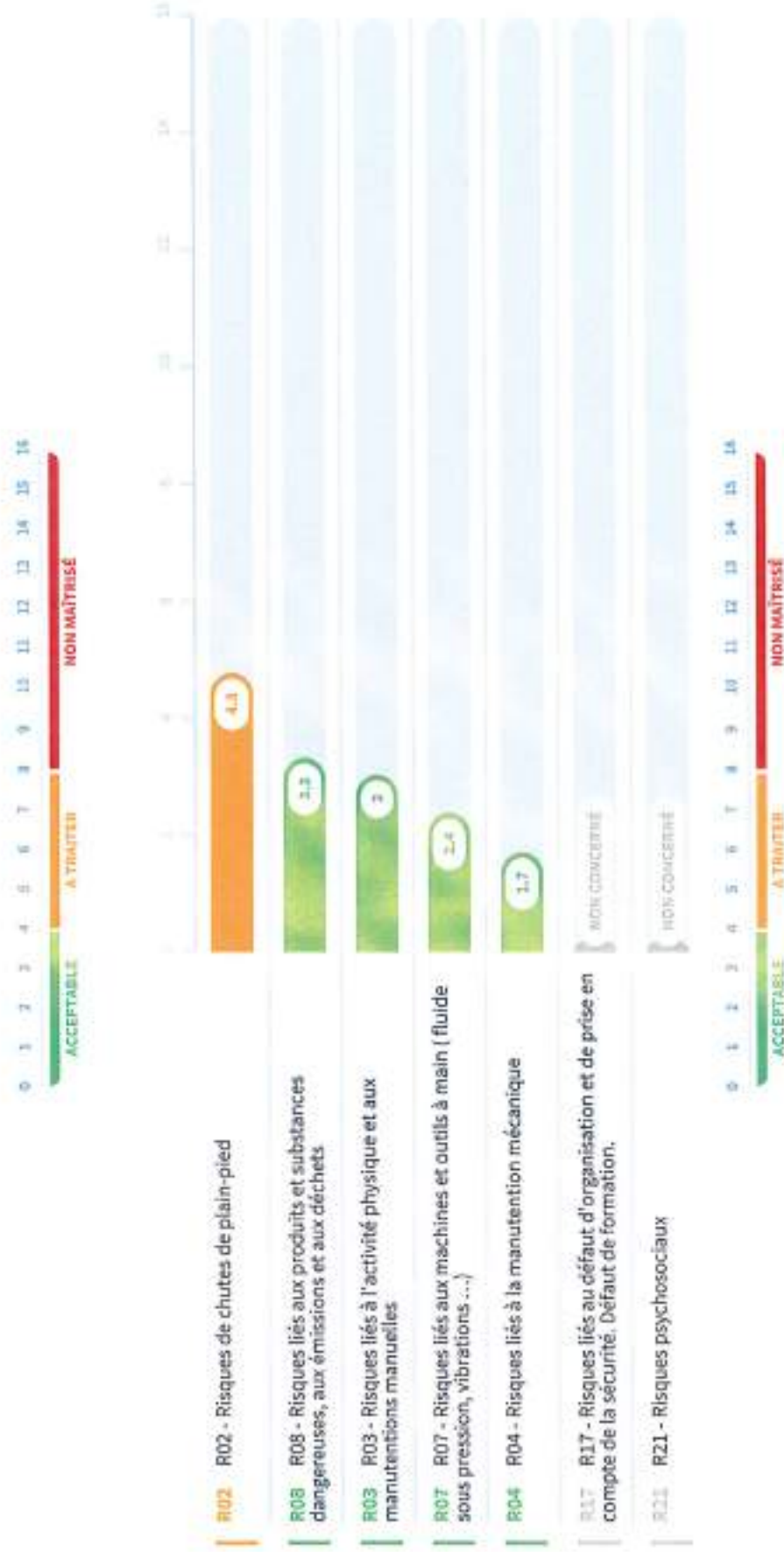
PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité de conduite

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R18 R18 - Risque Routier	Mise en place, d'une procédure pour l'entretien et le contrôle régulier des véhicules par un professionnel.		Non renseigné	01/01/2024
R18 R18 - Risque Routier	A la demande de l'employeur, le salarié est en capacité de fournir un permis de conduire valide. Incitation des salariés à déclarer la suspension de leur permis de conduire.		Non renseigné	01/01/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Mise à disposition de véhicules de service adéquats (nombre de sièges, places handicapées, boîte de vitesses...) et adaptés aux besoins de la structure.		Non renseigné	01/01/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Diffusion et respect des règles d'utilisation des véhicules de service : prise du véhicule, contrôle, retour, plein de carburant...		Non renseigné	01/01/2024

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité de travaux occupationnels



Unité de travail : Activité de travaux occupationnels

RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié circule dans l'atelier.

MESURE DE PRÉVENTION

Aménagement du local (faux plafond, double plancher...), pour éviter tous les risques de chutes, avec attention particulière au matériel filaire.

TYPE DE MESURE

SECURISATION

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié pratique une activité présentant des risques physiques (coupures, brûlures, TMS...)

MESURE DE PRÉVENTION

Fourniture aux salariés d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants, visière de protection...). Contrôle de leur port. Affichage des consignes visuelles de sécurité.

TYPE DE MESURE

EQUIPEMENT

Le salarié transporte des charges lourdes.

Équipement de l'atelier avec des moyens adaptés pour faciliter le déplacement du matériel.

EQUIPEMENT

Le salarié effectue une tâche à son poste de travail.

Organisation des espaces et des postes de travail afin que les salariés puissent effectuer leurs tâches avec liberté de mouvement et sans devoir adopter des postures contraignantes génératrices de TMS.

ORGANISATION

RISQUE: R04 - Risques liés à la manutention mécanique

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié utilise des outils manuels.

MESURE DE PRÉVENTION

Rangement et positionnement correct des outils et matériels dans l'atelier, pour éviter les chutes d'objets.

TYPE DE MESURE

ORGANISATION

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié utilise des outils manuels à risque de coupure.

MESURE DE PRÉVENTION

Fourniture aux salariés d'EPI anticoupures, adaptés au travail réalisé (gants, pantalon).
Contrôle de leur port systématique.

TYPE DE MESURE

FORMATION

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité de travaux occupationnels

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Fourniture aux salariés d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants, visière de protection...). Contrôle de leur port. Affichage des consignes visuelles de sécurité.		Non renseigné	01/01/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Mise à disposition des salariés, de sièges réglables en hauteur.		Non renseigné	01/01/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Organisation des espaces et des postes de travail afin que les salariés puissent effectuer leurs tâches avec liberté de mouvement et sans devoir adopter des postures contraignantes génératrices de TMS.		Non renseigné	01/01/2024
R04 R04 - Risques liés à la manutention mécanique	Rangement et positionnement correct des outils et matériels dans l'atelier, pour éviter les chutes d'objets.		Non renseigné	01/01/2024
R07 R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)	Sensibilisation des salariés aux risques de coupure, pour éviter les accidents et veiller à l'utilisation de matériel protégé.		Non renseigné	01/01/2024

PLAN D'ACTION

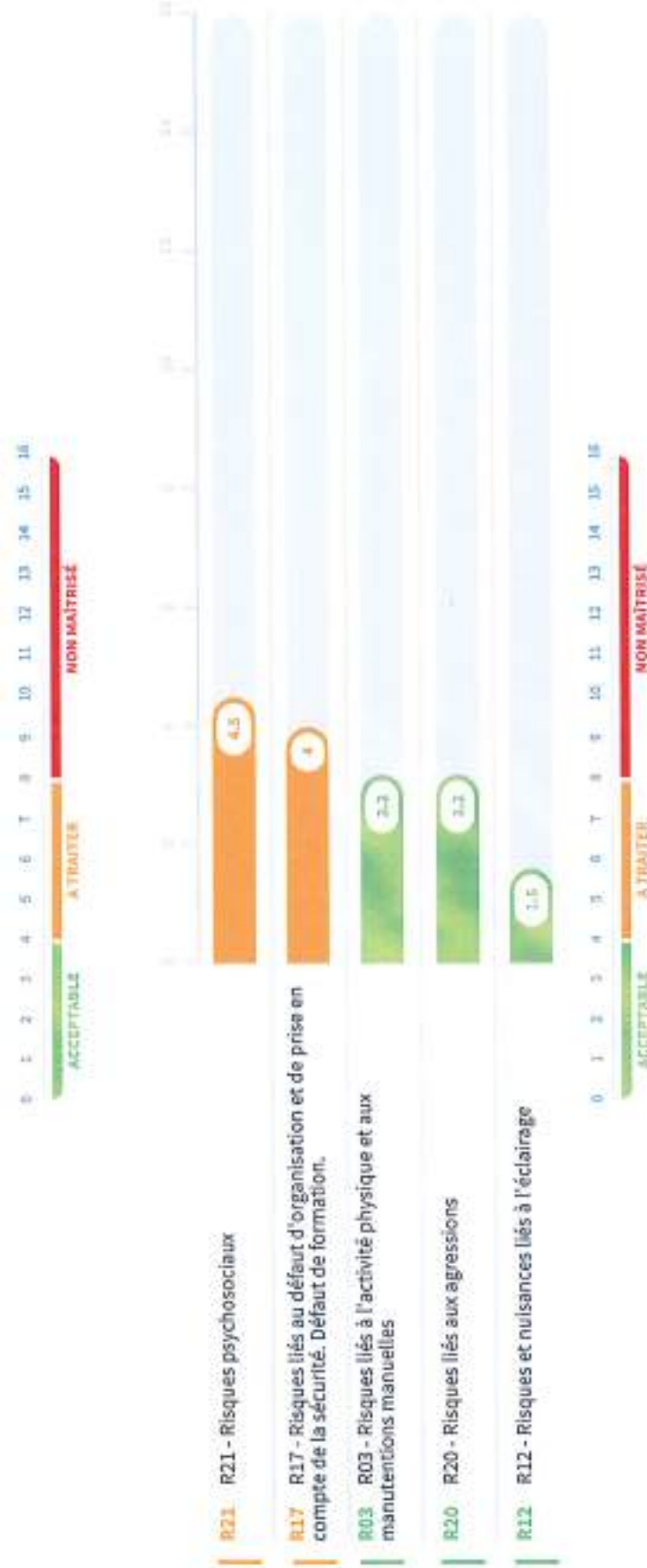
Actions retenues Unité de travail : Activité de travaux occupationnels

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Aménagement du local (faux plafond, double plancher...), pour éviter tous les risques de chutes, avec attention particulière au matériel filaire.		Non renseigné	01/05/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Fourniture aux salariés d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants, visière de protection...). Contrôle de leur port. Affichage des consignes visuelles de sécurité.		Non renseigné	01/05/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Mise à disposition des salariés, de sièges réglables en hauteur.		Non renseigné	01/05/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Organisation des espaces et des postes de travail afin que les salariés puissent effectuer leurs tâches avec liberté de mouvement et sans devoir adopter des postures contraignantes génératrices de TMS.		Non renseigné	01/05/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R07 R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)	Sensibilisation des salariés aux risques de coupure, pour éviter les accidents et veiller à l'utilisation de matériel protégé.		Non renseigné	01/05/2024
R04 R04 - Risques liés à la manutention mécanique	Rangement et positionnement correct des outils et matériels dans l'atelier, pour éviter les chutes d'objets.		Non renseigné	01/05/2024

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Activité d'encadrement



Unité de travail : Activité d'encadrement

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est en contact avec des personnes extérieures à la structure.	Transmission des informations utiles à l'encadrant concernant les échanges avec les partenaires et les tutelles pour en assurer la cohérence.	ORGANISATION
Le salarié fait face à une situation d'urgence.	Identification des situations de travail porteuses d'exigences fortes. Mise en place d'un accompagnement et / ou d'une formation des encadrants à ces situations.	ORGANISATION
Le salarié est interpellé par son équipe sur les changements à venir dans l'établissement.	Organisation de réunions de libre expression entre encadrement et direction.	ORGANISATION
Le salarié souhaite changer l'organisation de son service.	Information des encadrants, dans le cadre de réunions organisées par la direction, sur la stratégie et les projets envisagés dans l'établissement. Rédaction et diffusion des comptes rendus de ces réunions auprès des participants et de ceux qui n'ont pas pu y assister.	MANAGEMENT
On demande au salarié de prendre en charge un nouveau projet.	Mise en place d'un dialogue permanent entre l'encadrement et la direction.	ORGANISATION
	Identification, dans le cadre de l'entretien professionnel de l'adéquation entre les missions fixées et les compétences nécessaires de l'encadrant.	ORGANISATION
	Prise en compte des besoins de formations dans la cadre du plan de développement des compétences.	ORGANISATION
	Mise à disposition d'une offre de formations spécifiques à l'encadrement.	ORGANISATION

L'encadrant est questionné par son équipe sur un projet dont il n'a pas encore entendu parler.	Organisation de la circulation de l'information vers les encadrants.	ORGANISATION
	Organisation de réunions régulières et systématiques.	ORGANISATION

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL

L'encadrant reçoit un membre de son équipe en difficulté dans l'exercice de son travail.

MESURE DE PRÉVENTION

Mise à disposition des formations spécifiques pour les encadrants, sur les Risques Psycho-Sociaux, notamment sur le repérage des signaux faibles.

TYPE DE MESURE

FORMATION

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL

Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure.

MESURE DE PRÉVENTION

Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc....).

TYPE DE MESURE

ORGANISATION

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié doit gérer une situation conflictuelle dans son équipe.

MESURE DE PRÉVENTION

Formation de l'encadrant à la gestion des relations conflictuelles au sein de son équipe ou de la structure. Possibilité d'avoir recours à la médiation.

TYPE DE MESURE

FORMATION

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL

Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure.

MESURE DE PRÉVENTION

Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc....).

TYPE DE MESURE

ORGANISATION

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Mise à disposition des formations spécifiques pour les encadrants, sur les Risques Psychosociaux, notamment sur le repérage des signaux faibles.		Non renseigné	01/05/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...).		Non renseigné	01/05/2024
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Formation de l'encadrant à la gestion des relations conflictuelles au sein de son équipe ou de la structure. Possibilité d'avoir recours à la médiation.		Non renseigné	01/05/2024
R12 R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage	Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...).		Non renseigné	01/05/2024

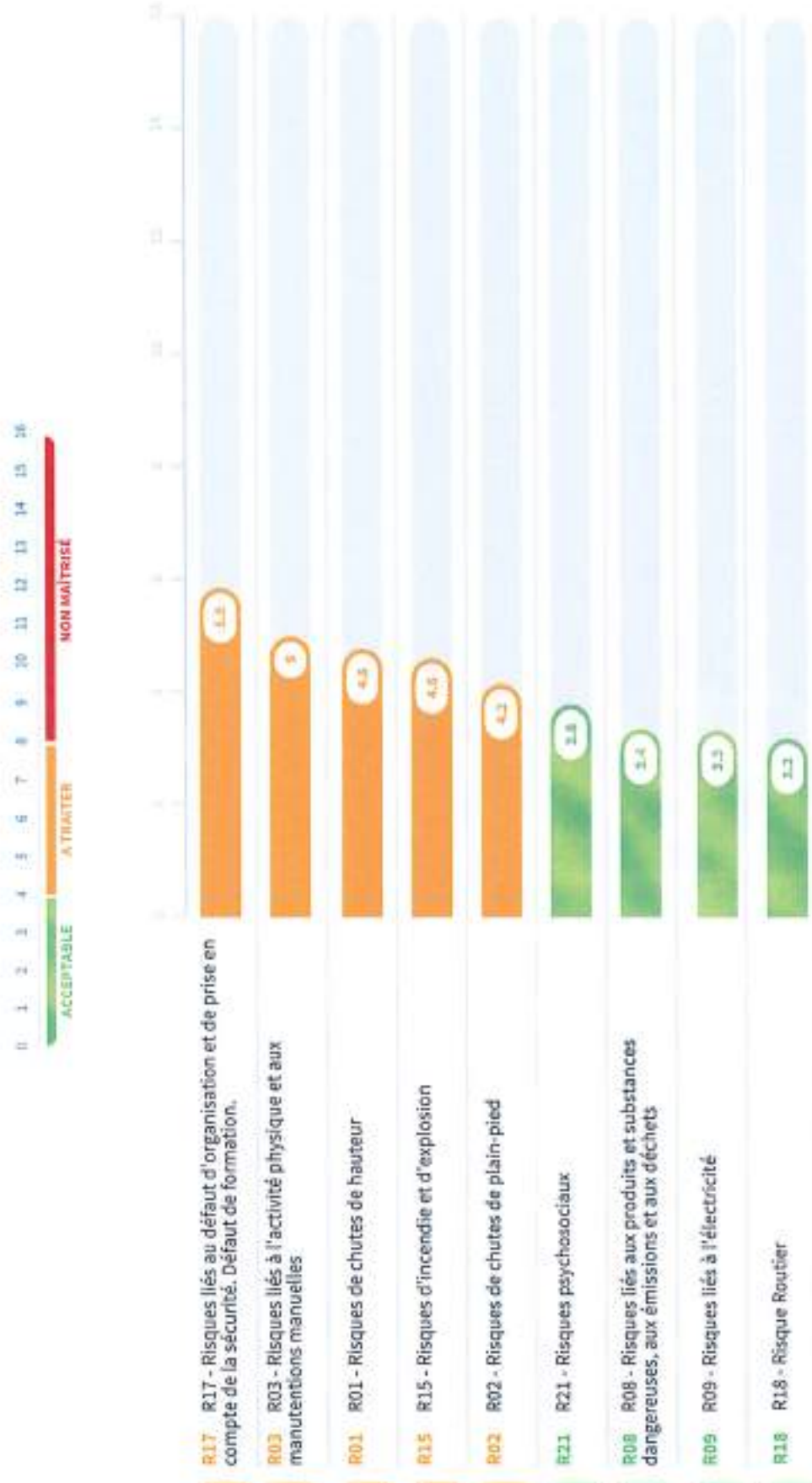
PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'encadrement

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R21 R21 - Risques psychosociaux	Transmission des informations utiles à l'encadrant concernant les échanges avec les partenaires et les tutelles pour en assurer la cohérence.		Non renseigné	01/05/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Information des encadrants, dans le cadre de réunions organisées par la direction, sur la stratégie et les projets envisagés dans l'établissement. Rédaction et diffusion des comptes rendus de ces réunions auprès des participants et de ceux qui n'ont pas pu y assister.		Non renseigné	01/05/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Mise à disposition des encadrants d'une autonomie suffisante pour organiser et hiérarchiser leurs activités, afin de les réaliser dans le cadre de leurs horaires de travail. Evaluation régulière de leur charge de travail. Réalisation des ajustements si nécessaire. Mise en place des délégations de tâches et des procédures pour assurer leur responsabilité opérationnelle.		Non renseigné	01/05/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Mise à disposition, pour les encadrants, de formations spécifiques à l'évaluation des membres de leur équipe, à la réalisation d'entretiens individuels et professionnels et au processus de fixation d'objectifs.		Non renseigné	31/12/2025

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Activité de maintenance des locaux



R23 - Travailleurs isolés	2.2
R11 - Risques et nuisances liés au bruit	2.3
R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)	3
R14 - Risques d'hygiène et infectieux	3
R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage	2.4
R04 - Risques liés à la manutention mécanique	1.8
R10 - Risques liés aux ambiances thermiques	1.6
R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets	1.4



Unité de travail : Activité de maintenance des locaux

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié intervient sur une installation électrique.

MESURE DE PRÉVENTION

Mise en place de formations adaptées aux tâches d'électricité réalisées par les salariés.

Remise aux salariés des habilitations électriques correspondant aux tâches effectuées afin qu'ils interviennent dans des conditions de sécurité optimales.

Recours à des intervenants extérieurs en cas de besoin.

TYPE DE MESURE

FORMATION

FORMATION

FORMATION

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié décharge et range des livraisons de plus de 10 kilos.	Mise à disposition de chariots ou des moyens de manutention adaptés, pour déplacer les charges lourdes et encombrantes. Contrôle régulier et entretien des roulements.	EQUIPEMENT
Le salarié nettoie les abords de l'établissement avec un nettoyeur haute pression.	Fourniture d'équipements de protection individuelle conformes aux normes. Contrôle de leur port. Communication sur le caractère obligatoire de ce port.	EQUIPEMENT

RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié réalise un travail de peinture.	Mise à disposition des salariés, de moyens sécurisés quand ils réalisent des travaux en hauteur : escabeau sécurisé, plateforme mobile, échafaudage mobile, plateforme élévatrice mobile si besoin...	EQUIPEMENT
	Mise en place de formations adaptées aux missions confiées et aux matériels utilisés.	EQUIPEMENT

RISQUE: R15 - Risques d'incendie et d'explosion

SITUATION DE TRAVAIL

Un mélange de produits prend feu.

MESURE DE PRÉVENTION

Mise à disposition d'extincteurs adaptés aux risques dans l'atelier. Positionnement d'affichettes visibles de loin.

TYPE DE MESURE

SECURISATION

Libération des accès de tout encombrement.

SECURISATION

RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié prépare ses mélanges de peinture dans l'atelier.

MESURE DE PRÉVENTION

Mise à disposition des salariés, d'un atelier suffisamment grand et ventilé selon les exigences du code du travail (Articles R4222-1 à R4222-26 du CT), pour qu'ils puissent ranger correctement leurs outils et préparer leurs travaux de maintenance en sécurité.

TYPE DE MESURE

EQUIPEMENT

Le salarié se déplace avec une charge dans l'atelier.

Rangement régulier des ateliers, intégré dans les missions des salariés en charge de la maintenance des locaux.

FORMATION

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL

MESURE DE PRÉVENTION

TYPE DE MESURE

Une activité nouvelle de maintenance est confiée au salarié.	Formation des salariés, afin qu'ils disposent des compétences nécessaires pour effectuer les tâches confiées.	FORMATION
Le salarié ne dispose pas du matériel nécessaire pour réaliser un chantier.	Sous traitance des tâches hors compétence du service maintenance.	FORMATION
Le salarié interrompt son travail de maintenance pour réceptionner une livraison.	Mise à disposition des salariés, des moyens matériels (outils, machines...) suffisants pour réaliser les chantiers demandés dans de bonnes conditions.	EQUIPEMENT
Le salarié constate que la tondeuse ne fonctionne plus.	Mise en place d'une autonomie suffisante pour que les salariés organisent leur travail, réalisent, autant que possible, les chantiers sans interruption et traitent les demandes et les urgences en fonction de leur priorité.	MANAGEMENT
	Mise en place d'une procédure pour vérifier périodiquement le bon fonctionnement et l'état du matériel et réaliser les éventuelles réparations.	CONTRÔLE

RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

SITUATION DE TRAVAIL

MESURE DE PRÉVENTION

TYPE DE MESURE

Le salarié peint un mur.	Prise en compte de la dangerosité des produits lors de l'achat de produits. Achats des produits les moins dangereux, à efficacité similaire, même s'ils sont plus chers.	SECURISATION
Le salarié utilise un produit pour déboucher.	Sensibilisation à la lecture des pictogrammes et au respect des modes d'emploi et des dosages prescrits.	FORMATION

RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié intervient sur une installation électrique.

MESURE DE PRÉVENTION

Mise en place de formations adaptées aux tâches d'électricité réalisées par les salariés.

Remise aux salariés des habilitations électriques correspondant aux tâches effectuées afin qu'ils interviennent dans des conditions de sécurité optimales.

Recours à des intervenants extérieurs en cas de besoin.

TYPE DE MESURE

FORMATION

FORMATION

FORMATION

RISQUE: R18 - Risque Routier

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié charge la camionnette d'outils et de matériel pour se rendre dans un établissement afin de réaliser une opération de maintenance.

MESURE DE PRÉVENTION

Mise en place dans les véhicules servant à la maintenance, d'équipements adaptés pour qu'ils puissent recevoir du matériel dans de bonnes conditions de sécurité pour les salariés transportés.

TYPE DE MESURE

EQUIPEMENT

RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié travaille dans un bâtiment éloigné et isolé.

MESURE DE PRÉVENTION

Organisation du travail en équipe ou en binôme.

TYPE DE MESURE

ORGANISATION

RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La structure achète une scie circulaire.	Préférence donnée à l'achat de matériel moins bruyant (moins de 80 dB (A) CT articles R. 4431-1 à R. 4437-4). Fourniture de la documentation en français.	SECURISATION
	Fourniture de protections auditives pour toute utilisation de matériel bruyant.	SECURISATION

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié nettoie les abords de l'établissement avec un nettoyeur haute pression.	Fourniture d'équipements de protection individuelle conformes aux normes. Contrôle de leur port. Communication sur le caractère obligatoire de ce port.	EQUIPEMENT
Le salarié change la vitre d'une fenêtre.	Mise à disposition de gants anti-coupures pour les salariés lorsqu'ils réalisent des activités engendrant des risques de coupures.	EQUIPEMENT
Le salarié utilise une perceuse.	Contrôle de l'application des mesures de sécurité afférentes aux risques liés à l'utilisation d'outils tranchants.	EQUIPEMENT
Le salarié démarre un compresseur.	Lors d'un achat de matériel, vérification du niveau de vibrations en consultant la notice technique du produit. Préférence donnée à l'achat de matériel moins vibrant.	SECURISATION
	Evacuation des machines obsolètes.	CONTRÔLE

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié réalise des travaux salissants.

MESURE DE PRÉVENTION

Mise à disposition des salariés, de tenues de travail jetables (tablier, combinaison...) pour réaliser les travaux particulièrement salissants.

TYPE DE MESURE

EQUIPEMENT

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié réalise un montage demandant de la précision.

MESURE DE PRÉVENTION

Remplacement rapide des ampoules en cas de dysfonctionnement.

TYPE DE MESURE

EQUIPEMENT

EQUIPEMENT

Contrôle de la propreté et nettoyage des éclairages (voir G2P Pilotage Article R.4223-1 à R4223-12 et Circulaire du 11 avril 1984).

RISQUE: R04 - Risques liés à la manutention mécanique

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié récupère un outil sur une étagère de l'atelier.

MESURE DE PRÉVENTION

Rangement correct systématique des outils dans l'atelier.

TYPE DE MESURE

ORGANISATION

ORGANISATION

Adaptation des moyens de rangement aux matériels rangés.

RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié, en hiver, réalise des interventions à l'extérieur.	Mise à disposition des salariés de tenues de travail adaptées pour l'extérieur.	EQUIPEMENT

RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié prépare ses mélanges de peinture dans l'atelier.	Mise à disposition des salariés, d'un atelier suffisamment grand et ventilé selon les exigences du code du travail (Articles R4222-1 à R4222-26 du CT), pour qu'ils puissent ranger correctement leurs outils et préparer leurs travaux de maintenance en sécurité.	EQUIPEMENT
Le salarié se déplace avec une charge dans l'atelier.	Rangement régulier des ateliers, intégré dans les missions des salariés en charge de la maintenance des locaux.	FORMATION

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité de maintenance des locaux

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Intervention d'un ergonome ou réalisation d'une analyse de poste.		Non renseigné	01/03/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Identification, si besoin, des contenants adaptés pour le transport : taille, solidité, facilité de préhension.		Non renseigné	01/03/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Fourniture d'équipements de protection individuelle conformes aux normes. Contrôle de leur port. Communication sur le caractère obligatoire de ce port.		Non renseigné	01/03/2024
R15 R15 - Risques d'incendie et d'explosion	Formation des salariés aux risques d'incendie et d'explosion.		Non renseigné	31/12/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R15 R15 - Risques d'incendie et d'explosion	Formations de rappel pour le maniement des extincteurs.		Non renseigné	31/12/2024
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Mise à disposition des salariés, d'un atelier suffisamment grand et ventilé selon les exigences du code du travail (Articles R4222-1 à R4222-26 du CT), pour qu'ils puissent ranger correctement leurs outils et préparer leurs travaux de maintenance en sécurité.		Non renseigné	01/03/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Mise à disposition des salariés, des moyens matériels (outils, machines...) suffisants pour réaliser les chantiers demandés dans de bonnes conditions.		Non renseigné	01/03/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Mise en place d'une autonomie suffisante pour que les salariés organisent leur travail, réalisent, autant que possible, les chantiers sans interruption et traitent les demandes et les urgences en fonction de leur priorité.		Non renseigné	01/03/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Mise en place d'une procédure pour vérifier périodiquement le bon fonctionnement et l'état du matériel et réaliser les éventuelles réparations.		Non renseigné	01/03/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Validation, avec la direction, d'un plan de travail trimestriel priorisant les activités à réaliser. Evaluation régulière de l'avancement de ce plan de travail et ajustements si nécessaire.		Non renseigné	01/03/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Sous traitance des tâches qui ne peuvent être traitées par le seul service maintenance.		Non renseigné	01/03/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R08 R08 -Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets	Prise en compte de la dangerosité des produits lors de l'achat de produits. Achats des produits les moins dangereux, à efficacité similaire, même s'ils sont plus chers.		Non renseigné	01/03/2024
R08 R08 -Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets	Contrôle du fait que le DTA (Diagnostic Technique Amiante) a bien été réalisé pour tous les bâtiments construits avant 1997 (Décret n°2001-840 du 13 septembre 2001) et mis à disposition des salariés du service maintenance, pour identifier, lors de la préparation des chantiers, la présence éventuelle d'amiante.		Non renseigné	01/03/2024
R07 R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)	Fourniture d'équipements de protection individuelle conformes aux normes. Contrôle de leur port. Communication sur le caractère obligatoire de ce port.		Non renseigné	01/03/2024
R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux	Entretien régulier des locaux sanitaires (CT articles R. 4228-7 à 14).		Non renseigné	01/03/2024
R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux	Mise à disposition des salariés, de tenues de travail jetables (tablier, combinaison...) pour réaliser les travaux particulièrement salissants.		Non renseigné	01/03/2024

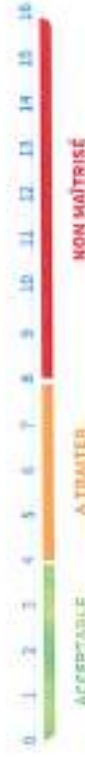
RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R10 R10 - Risques liés aux ambiances thermiques	Mise à disposition des salariés de tenues de travail adaptées pour l'extérieur.		Non renseigné	01/03/2024
R05 R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets	Mise à disposition des salariés, d'un atelier suffisamment grand et ventilé selon les exigences du code du travail (Articles R4222-1 à R4222-26 du CT), pour qu'ils puissent ranger correctement leurs outils et préparer leurs travaux de maintenance en sécurité.		Non renseigné	01/03/2024

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Risques généraux communs



R01	Risques de chutes de hauteur	2,5
R07	Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)	2,4
R05	Risques liés aux effondrements et chutes d'objets	2,4
R13	Risques liés aux écrans	2
R18	Risque Routier	1,7
R12	Risques et nuisances liés à l'éclairage	1,2
R10	Risques liés aux ambiances thermiques	1,1
R20	Risques liés aux agressions	NON CONCERNÉ
R23	Travailleurs isolés	NON CONCERNÉ



Unité de travail : Risques généraux communs

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié a accès à l'affichage obligatoire.	Réalisation de l'affichage obligatoire dans l'établissement.	ORGANISATION
Les salariés sont souvent absents.	Réalisation d'une analyse des accidents du travail avec un responsable et les instances compétentes (CSE, commission santé sécurité...).	ORGANISATION
Les salariés sont souvent absents.	Réalisation d'un bilan des AT/MP, de l'absentéisme.	ORGANISATION
Un salarié sur un poste à risque particulier doit passer sa visite médicale obligatoire.	Mise en place de mesures de prévention des risques d'usure professionnelle et d'absence pour raison de santé : tutorat, mobilité professionnelle, formations, VAE, GPEC...	ORGANISATION
Un salarié fait part de son sentiment d'isolement.	Organisation d'un suivi des visites médicales et des vaccinations obligatoires (arrêtés du 15 mars 1991 et 29 mars 2005 Code Santé Publique). Organisation des convocations avec le service de santé au travail. Il appartient à l'employeur de s'organiser pour que le salarié garde le lien avec l'entreprise et ses collègues. Une alternance jours de télétravail et jours de présence dans les locaux de l'entreprise est mise en place. En cas de confinement total ce n'est plus possible. Le cas a été prévu et les mesures prises.	ORGANISATION

RISQUE: R141- Risques liés à une épidémie

SITUATION DE TRAVAIL

Les locaux présentent un risque infectieux pour le salarié.

Le salarié est en contact avec des agents infectieux.

Le salarié manipule des matériels, du courrier... venant de l'extérieur ou qui lui ont été transmis par un collègue.

Le salarié est en contact avec des agents infectieux.

MESURE DE PRÉVENTION

Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs...), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure.

Information des salariés sur la procédure mise en place en cas de détection d'un risque infectieux dans la structure. Respect de cette procédure. Mise en place immédiate des mesures de protection prévues par la procédure.

Mise à disposition en permanence dans les locaux sanitaires, de savon, serviettes jetables ou sèche-mains.

Mise à disposition, sur les postes de travail, de bouteilles de gel hydroalcoolique.

Mise à disposition de désinfectant ménager pour les surfaces et matériels.

Mise à disposition des moyens techniques, matériels et humains suffisants.

Mise en application des protocoles et gestes barrière.

TYPE DE MESURE

ENTRETIEN

FORMATION

ORGANISATION

ORGANISATION

ORGANISATION

ORGANISATION

ORGANISATION

RISQUE: R16 - Risques liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures (maintenance, nettoyage...)

SITUATION DE TRAVAIL

Une entreprise extérieure intervient dans la structure.

Une entreprise extérieure intervient dans la structure.

MESURE DE PRÉVENTION

Sécurisation et balisage des zones d'intervention des entreprises extérieures pouvant engendrer des risques pour les salariés. Contrôle du respect de ces zones par les salariés.

Réalisation d'une analyse des risques avant toute intervention de courte durée d'entreprises extérieures ou de travaux. Mise en place de mesures de sécurité avec l'entreprise. Protocole de gestion des risques liés à la co-activité.

TYPE DE MESURE

SECURISATION

SECURISATION

RISQUE: R15 - Risques d'incendie et d'explosion

SITUATION DE TRAVAIL

Un départ de feu intervient dans la structure.

Un départ de feu intervient dans la structure.

MESURE DE PRÉVENTION

Affichage des procédures de sécurité, d'alerte et de secours. Sensibilisation des salariés.

Formation des salariés à l'utilisation des moyens de lutte contre le feu.

TYPE DE MESURE

ORGANISATION

FORMATION

RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL

Un salarié circule sur le parking, glissant à cause des conditions météorologiques.

Le salarié se déplace au sein de la structure.

Le salarié se déplace au sein de la structure.

MESURE DE PRÉVENTION

Mise en place d'une procédure concernant le nettoyage des allées piétonnes, en cas de neige ou de verglas ou d'accumulation de feuilles. Mise en place immédiate.

Nettoyage et dégagement régulier des couloirs, de tout ce qui encombre.

Équipement des zones de circulation avec un système de déclenchement lumineux par détecteur de présence.

TYPE DE MESURE

ENTRETIEN

ENTRETIEN

EQUIPEMENT

RISQUE: R19 - Rayonnements ionisants et non ionisants

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié utilise des outils numériques.

MESURE DE PRÉVENTION

Limitation de l'utilisation du téléphone portable au profit des téléphones fixes.

TYPE DE MESURE

SECURISATION

RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié manipule des matériels électriques filaires.

Le salarié manipule des matériels électriques.

MESURE DE PRÉVENTION

Maintien des câbles d'alimentation du matériel en bon état.

Information des salariés sur le risque électrique.

TYPE DE MESURE

SECURISATION

FORMATION

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié est en contact avec une population à risque de contagion.

Un salarié est sensible aux acariens.

Un salarié prend son repas sur place.

Les locaux présentent un risque infectieux pour le salarié.

MESURE DE PRÉVENTION

Mise en place d'un protocole d'hygiène au sein de la structure (lavage ou désinfection des mains, nettoyage des locaux...). Communication aux salariés.

Contrôle par la médecine du travail du fait que les salariés soient à jour de leurs vaccins obligatoires.

Entretien et nettoyage régulier de tous les locaux utilisés par les salariés.

Entretien et nettoyage quotidien du local disponible pour les salariés qui déjeunent sur place, par le personnel d'entretien.

Organisation de l'entretien et, d'une désinfection régulière des équipements mis à disposition des salariés.

TYPE DE MESURE

ORGANISATION

ORGANISATION

ENTRETIEN

ENTRETIEN

ORGANISATION

RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).

Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).

MESURE DE PRÉVENTION

Éclairage suffisant des escaliers.

Changement des ampoules rapidement en cas de besoin.

Mise en place d'un allumage automatique par détecteur de présence.

Installation d'au moins une rampe pour éviter les chutes. Sensibilisation des salariés à la nécessité de tenir la rampe dans les escaliers.

TYPE DE MESURE

ENTRETIEN

ENTRETIEN

ENTRETIEN

EQUIPEMENT

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié utilise une plaque électrique pour faire chauffer de l'eau.

MESURE DE PRÉVENTION

Remplacement systématique en cas de détérioration.

Sensibilisation à l'utilisation en sécurité des matériels à disposition.

TYPE DE MESURE

CONTRÔLE

CONTRÔLE

RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié range un objet lourd sur le haut d'une armoire.

MESURE DE PRÉVENTION

Désencombrement du dessus des armoires.

Sensibilisation des salariés pour qu'ils évitent de stocker des objets au-dessus des armoires.

TYPE DE MESURE

ENTRETIEN

ENTRETIEN

RISQUE: R13 - Risques liés aux écrans

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié travaille devant son ordinateur.

MESURE DE PRÉVENTION

Installation des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements.

Mise à disposition de stores ou de rideaux pour éviter les reflets (voir note réglementaire rubrique pilotage).

Formation des salariés au risque lié au travail sur écran afin qu'ils règlent confortablement leur poste de travail : hauteur du siège, hauteur de l'écran, aménagement et rangement du bureau...

Organisation de l'intervention d'un ergonome.

Mise à disposition de sièges réglables en hauteur et inclinaison et adaptés à la morphologie (taille et poids) de chaque salarié.

TYPE DE MESURE

SECURISATION

SECURISATION

FORMATION

FORMATION

EQUIPEMENT

RISQUE: R18 - Risque Routier

SITUATION DE TRAVAIL

MESURE DE PRÉVENTION

TYPE DE MESURE

Le salarié circule sur la voie publique.	Sensibilisation des salariés au risque d'accident pendant le trajet en transports en commun.	FORMATION
Le salarié circule sur la voie publique.	Sensibilisation des salariés aux risques de la route sur le trajet domicile-travail.	FORMATION
Le salarié se rend à une réunion d'une instance départementale avec la voiture de service.	Sensibilisation des salariés sur la nécessité de bien entretenir le véhicule mis à sa disposition.	FORMATION
L'activité du salarié comprend de nombreux trajets en voiture.	Vérification régulière, par l'intéressé, de l'état et de la conformité des équipements (système de sécurité, matériels nécessaires en cas de panne ou d'accident, ceinture de sécurité, équipement d'hiver...), ainsi que du bon état de marche du véhicule (carnet d'entretien à jour, système de freinage, pneumatiques en bon état et adaptés à l'utilisation prévue).	FORMATION
Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise.	Organisation des déplacements pour réduire le nombre de déplacements en voiture et pour diminuer les temps de trajet.	ORGANISATION
	Mise à disposition d'un véhicule conforme et adapté aux trajets.	ORGANISATION
	Sensibilisation des salariés aux risques liés aux addictions et à la prise d'alcool ou de substances illicites au volant. Rappel des règles et de la loi.	FORMATION

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).

Le salarié se déplace au sein de la structure.

L'éclairage des locaux n'est pas adapté à l'activité réalisée par le salarié.

MESURE DE PRÉVENTION

Éclairage suffisant des escaliers.

Changement des ampoules rapidement en cas de besoin.

Mise en place d'un allumage automatique par détecteur de présence.

Équipement des zones de circulation avec un système de déclenchement lumineux par détecteur de présence.

Mise en place d'un nombre suffisant de sources lumineuses pour éclairer correctement les postes de travail des salariés (250 lux minimum).

TYPE DE MESURE

ENTRETIEN

ENTRETIEN

ENTRETIEN

EQUIPEMENT

EQUIPEMENT

RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

SITUATION DE TRAVAIL

Un salarié travaille dans un local avec une ventilation mécanique.

Le salarié est exposé à des températures inférieures aux températures habituelles.

Le salarié est exposé à des températures excessives supérieures aux températures habituelles.

MESURE DE PRÉVENTION

Contrôle et entretien annuel des systèmes de ventilation pour qu'ils restent conformes aux caractéristiques de fonctionnement définies lors de leur installation (voir Code du Travail R4222-1 à R4222-17 et rubrique pilotage). Contrôle et remise en état après chaque signalement.

Mise en place de radiateurs d'appoint homologués NF, si nécessaire.

Installation de pare-soleil sur les fenêtres exposées.

Contrôle de la propreté des points d'eau.

TYPE DE MESURE

CONTRÔLE

EQUIPEMENT

ORGANISATION

ORGANISATION

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Risques généraux communs

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Quand la taille de la structure le permet, formation et mise en place d'un ou plusieurs Sauveteurs Secouristes du Travail. Mise à disposition à ces SST d'un moyen de contact personnalisé et connu des autres salariés.		Non renseigné	31/12/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Archivage des traces écrites des formations à la sécurité au travail. Signature d'une attestation par le salarié qui a reçu la formation.		Non renseigné	01/03/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Réalisation de l'affichage obligatoire dans l'établissement.		Non renseigné	01/03/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Formation des salariés concernés aux gestes de premiers secours.		Non renseigné	31/12/2024
R141 R141- Risques liés à une épidémie	Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs...), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure.		Non renseigné	01/03/2024
R141 R141- Risques liés à une épidémie	Information des salariés des mesures organisationnelles adaptées au risque infectieux mises en place par l'entreprise : visioconférences, télétravail, reports et annulations de manifestations... Respect des mesures mises en place.		Non renseigné	01/03/2024
R141 R141- Risques liés à une épidémie	Information des salariés sur la procédure mise en place en cas de détection d'un risque infectieux dans la structure. Respect de cette procédure. Mise en place immédiate des mesures de protection prévues par la procédure.		Non renseigné	01/03/2024
R141 R141- Risques liés à une épidémie	Equipement des véhicules avec des bouteilles de gel hydroalcoolique ou, à défaut, d'une bonbonne d'eau avec un robinet et du savon liquide.		Non renseigné	01/03/2024

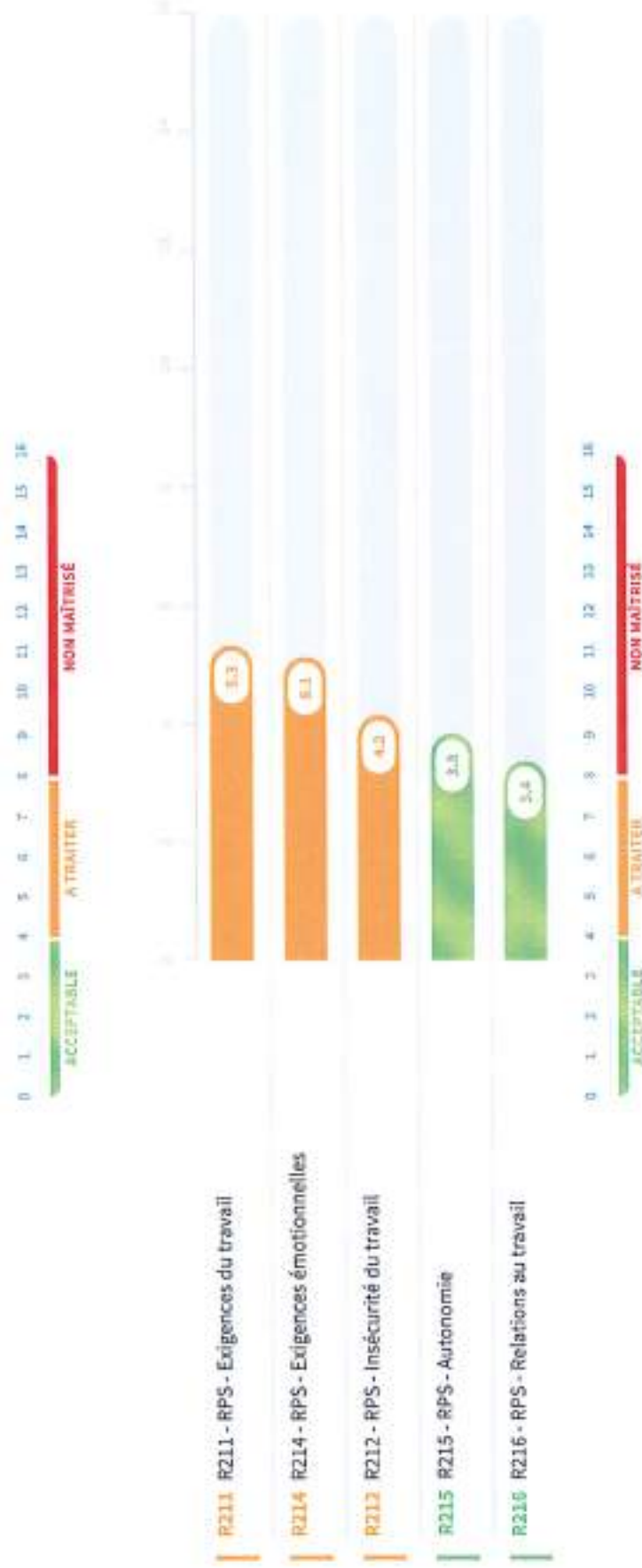
RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R16 R16 - Risques liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures (entretien, nettoyage...)	Sécurisation et balisage des zones d'intervention des entreprises extérieures pouvant engendrer des risques pour les salariés. Contrôle du respect de ces zones par les salariés.		Non renseigné	01/03/2024
R15 R15 - Risques d'incendie et d'explosion	Vérification de la réalisation des deux exercices d'évacuation annuels prévus par le Code du travail. La sécurité des usagers des structures dépend de la bonne réaction des salariés et donc de leur formation.		Non renseigné	31/12/2024
R15 R15 - Risques d'incendie et d'explosion	Affichage des procédures de sécurité, d'alerte et de secours. Sensibilisation des salariés.		Non renseigné	01/03/2024
R15 R15 - Risques d'incendie et d'explosion	Formation des salariés à la sécurité incendie et aux gestes de premiers secours. Mise en place de formations de recyclage pour les salariés précédemment formés.		Non renseigné	31/12/2024
R15 R15 - Risques d'incendie et d'explosion	Équipement de l'établissement avec un nombre suffisant d'extincteurs, conformément à la réglementation ERP. Identification correcte.		Non renseigné	01/03/2024
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Équipement des zones de circulation avec un système de déclenchement lumineux par détecteur de présence.		Non renseigné	01/03/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R19 R19 - Rayonnements ionisants et non ionisants	Installation des bornes wifi en hauteur et le plus loin possible des postes de travail. Si besoin, réalisation, par une personne compétente, de l'évaluation des valeurs d'exposition. Mise en place des actions correctrices si les seuils définis par le code du travail sont atteints (voir INRS ED4207 rubrique pilotage).		Non renseigné	01/03/2024
R19 R19 - Rayonnements ionisants et non ionisants	Limitation de l'utilisation du téléphone portable au profit des téléphones fixes.		Non renseigné	01/03/2024
R09 R09 - Risques liés à l'électricité	Maintien des câbles d'alimentation du matériel en bon état.		Non renseigné	01/03/2024
R09 R09 - Risques liés à l'électricité	Information des salariés sur le risque électrique.		Non renseigné	01/03/2024
R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux	Entretien et nettoyage régulier de tous les locaux utilisés par les salariés.		Non renseigné	01/03/2024
R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux	Organisation de l'entretien et, d'une désinfection régulière des équipements mis à disposition des salariés.		Non renseigné	01/03/2024
R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux	Pour les salariés qui ne sont pas obligés de porter des vêtements de travail spécifiques ou des équipements de protection individuelle, l'employeur peut mettre à leur disposition, en lieu et place de vestiaires collectifs, un meuble de rangement sécurisé, dédié à leurs effets personnels, placé à proximité de leur poste de travail (CT Article R4228-2).		Non renseigné	01/03/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R01 R01 - Risques de chutes de hauteur	Installation d'au moins une rampe pour éviter les chutes. Sensibilisation des salariés à la nécessité de tenir la rampe dans les escaliers.		Non renseigné	01/03/2024
R18 R18 - Risque Routier	Contrôle périodique de la validité du permis de conduire des salariés amenés à conduire un véhicule dans le cadre de leur travail.		Non renseigné	01/03/2024
R12 R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage	Équipement des zones de circulation avec un système de déclenchement lumineux par détecteur de présence.		Non renseigné	01/03/2024
R12 R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage	Mise en place d'un nombre suffisant de sources lumineuses pour éclairer correctement les postes de travail des salariés (250 lux minimum).		Non renseigné	01/03/2024
R10 R10 - Risques liés aux ambiances thermiques	Contrôle et entretien annuel des systèmes de ventilation pour qu'ils restent conformes aux caractéristiques de fonctionnement définies lors de leur installation (voir Code du Travail R4222-1 à R4222-17 et rubrique pilotage). Contrôle et remise en état après chaque signalement.		Non renseigné	01/03/2024
R10 R10 - Risques liés aux ambiances thermiques	Adaptation de l'organisation du travail en cas de fortes chaleurs : lieux de pause climatisés, zones ventilées, fourniture d'eau. (Voir rubrique pilotage INRS ED 950 et Code du travail art. R. 4223-13 à 15).		Non renseigné	01/03/2024
R10 R10 - Risques liés aux ambiances thermiques	Limitation des expositions extérieures au soleil.		Non renseigné	01/03/2024

Hierarchie des risques

Unité de travail : Risques psychosociaux communs



Unité de travail : Risques psychosociaux communs

RISQUE: R211 - RPS - Exigences du travail

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié est concerné par un changement d'organisation.

Le salarié souhaite savoir quand et comment la charge de travail est évaluée.

Le salarié a des horaires atypiques ou irréguliers.

MESURE DE PRÉVENTION

Mise en place de mesures d'accompagnement du changement, individuelles ou collectives (formation, notamment groupes de parole) en tenant compte, dans le choix des mesures, de la nature du changement ponctuel, court terme, structurel, majeur... Prise en compte des évolutions récurrentes qui peuvent apparaître comme mineures.

Information des salariés sur les missions qui leur sont confiées et les critères d'évaluation de la charge de travail. Intégration d'échanges sur ces points au sein de l'équipe et / ou lors d'échanges individuels.

Prise en compte, dans la mesure du possible et la dans le respect de la continuité d'accompagnement, des contraintes de la vie privée des salariés dans l'organisation du travail et la mise en place des plannings. Dans la mesure du possible, apporter des modifications de planning permettant de prendre en compte les évolutions de la vie privée.

TYPE DE MESURE

FORMATION

FORMATION

ENVIRONNEMENT

<p>Le salarié absent pour une durée prolongée est remplacé.</p>	<p>Adaptation de l'organisation du travail avec des solutions de remplacement sous l'égide du management de proximité, en cas d'absence prolongée et programmée d'un salarié.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Le salarié utilise un nouveau dispositif digital.</p>	<p>Organisation de la formation et de l'accompagnement des salariés à l'utilisation des nouveaux outils et logiciels de l'établissement.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Un salarié réalise une mission dans une contrainte de temps inadéquate.</p>	<p>Évaluation, avec les salariés, du temps de réalisation des différentes étapes concourant à la réalisation des missions. Adaptation de l'organisation, au temps nécessaire pour la réalisation de la mission.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
<p>Le salarié remplace un collègue absent.</p>	<p>Identification des compétences / diplômes / qualifications requis des salariés, hors de leur cœur de métier. Utilisation de ces compétences / diplômes / qualifications lors du remplacement d'un salarié absent.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
<p>Une réflexion globale sur la prévention des RPS est envisagée / actualisée dans la structure.</p>	<p>Consultation des instances représentatives du personnel (CSE, représentant de proximité...) voir fiche dans la fonction "pilotage" de G2P.</p>	<p>MANAGEMENT</p>

RISQUE: R214 - RPS - Exigences émotionnelles

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié est exposé dans son travail à une charge émotionnelle intense.

Un salarié veut savoir qui est le référent harcèlement.

MESURE DE PRÉVENTION

Mise en place d'une procédure pour accompagner spécifiquement les salariés exposés à une charge émotionnelle intense dans une approche préventive et curative. Mise en place d'un dialogue avec l'encadrement de proximité.

Mise en place d'un affichage obligatoire concernant le harcèlement sexuel, dans les lieux de travail et dans les locaux où ont lieu les embauches. Contrôle du fait que cet affichage explicite clairement les sanctions applicables, les actions contentieuses civiles et pénales en matière de harcèlement sexuel et les coordonnées des autorités et services compétents. Mentions obligatoires dans le règlement intérieur.

TYPE DE MESURE

ORGANISATION

ORGANISATION

RISQUE: R212 - RPS - Insécurité du travail

SITUATION DE TRAVAIL

Un salarié exprime à sa hiérarchie une crainte sur l'évolution de son emploi.

MESURE DE PRÉVENTION

Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles.

TYPE DE MESURE

FORMATION

RISQUE: R216 - RPS - Relations au travail

TYPÉ DE MESURE

MESURE DE PRÉVENTION

SITUATION DE TRAVAIL

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPÉ DE MESURE
Le salarié travaille dans une équipe et / ou participe à un projet.	Attention particulière portée à la possibilité d'expression de chacun sur ses éventuelles contraintes ou difficultés lors des différentes réunions. Mise en place d'un temps de parole individuel.	MANAGEMENT
Le salarié souhaite s'investir dans les projets d'établissement.	Favorisation et organisation des rencontres entre la direction et les équipes, sur les projets de l'établissement.	MANAGEMENT
Un salarié participe à la réunion annuelle.	Organisation périodique (au moins un fois / an) d'une réunion de l'ensemble des salariés de l'établissement. Organisation d'un temps de réponse aux questions des salariés. Diffusion de la tenue de cette réunion à tous les salariés. Favorisation de la solidarité et de l'importance du travail collectif, par la direction.	ORGANISATION
un salarié s'interroge sur sa mission.	Missions confiées aux salariés dans le cadre d'un échange avec leur hiérarchie, au cours duquel leurs contraintes sont formulées. Moyens mis à leur disposition pour leur permettre d'atteindre les objectifs fixés.	ORGANISATION
Un salarié est en conflit avec un autre.	Analyse systématique, par le management, des situations de conflit identifiées entre collègues. Organisation d'entretiens individuels avec les protagonistes du conflit. Mise en place de la présence d'un accompagnement externe (médecin du travail, infirmier santé au travail, assistante sociale du travail).	ORGANISATION

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Risques psychosociaux communs

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Mise à disposition des salariés du projet de service et du projet d'établissement.		Non renseigné	01/01/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Organisation de l'accueil et du parcours d'intégration des nouveaux salariés.		Non renseigné	01/01/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Information des salariés sur les missions qui leur sont confiées et les critères d'évaluation de la charge de travail. Intégration d'échanges sur ces points au sein de l'équipe et / ou lors d'échanges individuels.		Non renseigné	01/01/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Mise en place pour les salariés d'un temps d'accueil pour expliquer le fonctionnement de l'établissement.		Non renseigné	01/01/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Prise en compte, dans la mesure du possible et la dans le respect de la continuité d'accompagnement, des contraintes de la vie privée des salariés dans l'organisation du travail et la mise en place des plannings. Dans la mesure du possible, apporter des modifications de planning permettant de prendre en compte les évolutions de la vie privée.		Non renseigné	01/01/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Adaptation de l'organisation du travail avec des solutions de remplacement sous l'égide du management de proximité, en cas d'absence prolongée et programmée d'un salarié.		Non renseigné	01/01/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Anticipation des demandes de modification de planning et de l'organisation du travail des salariés, en cas d'imprévu personnel.		Non renseigné	01/01/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Identification des besoins de formation du personnel lors des entretiens professionnels.		Non renseigné	01/01/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Analyse des demandes de formations faites par les salariés.		Non renseigné	01/01/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Information des salariés sur l'accès aux formations, en fonction des besoins de l'activité.		Non renseigné	01/01/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Analyse des besoins des salariés pour réaliser les missions qui leur sont confiées.		Non renseigné	01/01/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Consultation des instances représentatives du personnel (CSE, représentant de proximité...) voir fiche dans la fonction "pilote" de G2P.		Non renseigné	01/01/2024
R214 R214 - RPS - Exigences émotionnelles	Mise à disposition des salariés, les numéros d'urgence (police, pompiers, SAMU, justice).		Non renseigné	01/01/2024
R214 R214 - RPS - Exigences émotionnelles	Mise en place d'une procédure et d'une organisation pour la prise en charge des salariés subissant un harcèlement dans l'établissement.		Non renseigné	01/01/2024
R214 R214 - RPS - Exigences émotionnelles	Mise en place d'un référent harcèlement (CT. art. L. 1153-5-1 voir rubrique "Pilote" dans G2P).		Non renseigné	01/01/2024
R214 R214 - RPS - Exigences émotionnelles	Mise en place d'un affichage obligatoire concernant le harcèlement sexuel, dans les lieux de travail et dans les locaux où ont lieu les embauches. Contrôle du fait que cet affichage explicite clairement les sanctions applicables, les actions contentieuses civiles et pénales en matière de harcèlement sexuel et les coordonnées des autorités et services compétents. Mentions obligatoires dans le règlement intérieur.		Non renseigné	01/01/2024
R212 R212 - RPS - Insécurité du travail	Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles.		Non renseigné	01/01/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R212 R212 - RPS - Insécurité du travail	Mise en place d'un référent handicap.		Non renseigné	01/01/2024
R212 R212 - RPS - Insécurité du travail	Collaboration / sollicitation de l'association OETH pour anticiper et prévenir le risque de désinsertion.		Non renseigné	01/01/2024
R212 R212 - RPS - Insécurité du travail	Travail avec le service de santé au travail (SPSTI) sur la prévention de la désinsertion (analyse de poste, entretien de pré-reprise...).		Non renseigné	01/01/2024
R215 R215 - RPS - Autonomie	Mise en place, pour les salariés, d'une marge d'autonomie pour gérer leurs missions dans le respect du cadre fixé par l'encadrement de proximité.		Non renseigné	01/01/2024
R215 R215 - RPS - Autonomie	Favorisation des échanges sur l'organisation du travail et clarification éventuelle des priorités avec l'encadrement.		Non renseigné	01/01/2024
R215 R215 - RPS - Autonomie	Planification, par les salariés, de leur activité et de leurs rendez-vous pour ne pas qu'ils soient interrompus dans leur travail.		Non renseigné	01/01/2024
R215 R215 - RPS - Autonomie	Possibilité pour un salarié de s'isoler et / ou de ne pas être dérangé.		Non renseigné	01/01/2024
R216 R216 - RPS - Relations au travail	Renforcement du travail collaboratif et de l'esprit d'entraide entre les salariés, en particulier dans les cas de demandes importantes et imprévues.		Non renseigné	01/01/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R216 R216 - RPS - Relations au travail	Prévision d'une marge d'autonomie aux équipes pour qu'elles puissent se réorganiser.		Non renseigné	01/01/2024
R216 R216 - RPS - Relations au travail	Sensibilisation de l'encadrement au travail collaboratif.		Non renseigné	01/01/2024
R216 R216 - RPS - Relations au travail	Favorisation et organisation des rencontres entre la direction et les équipes, sur les projets de l'établissement.		Non renseigné	01/01/2024
R216 R216 - RPS - Relations au travail	Communication avec les salariés sur les évolutions possibles dans le cadre de leur fonction au sein de la structure.		Non renseigné	01/01/2024
R216 R216 - RPS - Relations au travail	Organisation des entretiens professionnels.		Non renseigné	01/01/2024
R216 R216 - RPS - Relations au travail	Organisation périodique (au moins un fois / an) d'une réunion de l'ensemble des salariés de l'établissement. Organisation d'un temps de réponse aux questions des salariés. Diffusion de la tenue de cette réunion à tous les salariés. Favorisation de la solidarité et de l'importance du travail collectif, par la direction.		Non renseigné	01/01/2024